



# RTE, ENEDIS les naturalistes et les gestionnaires des espaces naturels renouvellent leur engagement en faveur de la biodiversité

Ce mercredi 19 février 2020, les entreprises de transport et distribution d'électricité, respectivement RTE et Enedis, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters) et l'association de protection de la nature LPO Auvergne-Rhône-Alpes renouvellent leur partenariat en signant une nouvelle charte du Comité Régional Avifaune d'Auvergne-Rhône-Alpes (CRA AuRA) pour une durée de 3 ans. Cette initiative en faveur de la biodiversité est soutenue par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région Auvergne Rhône-Alpes présente un réseau de lignes électriques particulièrement dense lié à son importante capacité de production et à des habitats dispersés. Dans ce contexte, les oiseaux sont exposés aux risques d'électrocution et de percussion avec les lignes aériennes, en particulier l'Aigle de Bonelli, le Gypaète barbu, le Vautour Percnoptère, le Milan royal, le Busard cendré, mais aussi des cigognes et hérons...

Les espèces les plus menacées bénéficient d'un plan national d'actions, politique du Ministère de l'Environnement.

Le Comité Régional Avifaune a pour objet de coordonner avec l'ensemble des partenaires les actions de protection de l'avifaune aux abords des réseaux électriques.

**Avec cette charte, les signataires s'engagent à :**

- Favoriser les échanges et les relations entre les partenaires,
- Travailler ensemble pour réduire les impacts des ouvrages électriques sur l'avifaune et les milieux sensibles,
- Valoriser et partager les bonnes pratiques visant à réduire l'incidence des activités de surveillance et de maintenance (choix des outils et des périodes de travaux, actions de gestion de la végétation).

Le Comité Régional Avifaune réunit Enedis, RTE, la LPO Auvergne Rhône-Alpes en tant que représentant des associations de protection de la nature, et le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters) en tant que représentant des gestionnaires des espaces naturels. Ces acteurs travaillent ensemble à l'échelle régionale et impulsent des actions locales.

**Bilan positif des précédentes chartes**

La charte fondatrice du Comité Régional Avifaune a été signée en 2014. Celle-ci a été renouvelée une première fois en 2017.

Elle a permis de réaliser les actions suivantes :

- 1 Une carte régionale des enjeux avifaune pour identifier les zones occupées par les espèces les plus menacées et les plus sensibles aux lignes électriques (zone de reproduction, zone d'hivernage, axe migratoire). A cette occasion, une méthode d'analyse et priorisation et de report dans un Système Informatique et Géographique a été développée par la LPO avec l'appui et les bases de données naturalistes des associations et des gestionnaires des espaces naturels. Cette carte permet à RTE et Enedis lors des travaux de construction et de maintenance de profiter des interventions pour mettre des dispositifs de protection avifaune (électrocution et percussion). En effet, lorsque les interventions se font a posteriori avec des équipes de Travaux Sous Tension spécialisées, les coûts sont beaucoup plus importants. Cette carte est réactualisée régulièrement afin de prendre en compte l'évolution des connaissances sur la répartition des espèces sensibles.
- 2 Un ensemble d'actions conduit avec les partenaires locaux sur 5 ans (2014-2018) a permis d'équiper de dispositifs avifaune :- 407 poteaux et 22,5 km de lignes du réseau de distribution d'Enedis / 45 pylônes et 24 km de lignes du réseau de transport de RTE. Ces équipements consistent à réduire les risques d'électrocution des oiseaux grâce à des dispositifs de protection (tiges, perchoirs, isolations de câbles) et d'éviter les risques de percussion contre les câbles en rendant ceux-ci plus visibles par la pose de balises par exemple.
- 3 Depuis 2018, les partenaires élargissent leur champ d'actions à l'adaptation des activités de gestion des lignes (gestion de la végétation sous les lignes, surveillance des lignes, maintenance, ...). Ce travail en cours doit permettre d'aider les entreprises à mieux appréhender et réduire leur impact sur la biodiversité (espèces et habitats, fonctionnalités des écosystèmes) durant leurs activités en mettant à leur disposition des outils (carte d'alerte des zones sensibles) et n définissant des cahiers des charges adaptés aux conditions locales (montagnes, plaines, ...).

Cette année les quatre partenaires ont décidé de renouveler ce partenariat exemplaire pour 3 ans (2020-2022).

## À Télécharger





## À Télécharger



## Vos contacts - Auvergne Rhône-Alpes

**Lucile VENOT**

Auvergne Rhône-Alpes  
Responsable communication

[P+33 \(0\)6 68 61 99 82](tel:+330668619982)

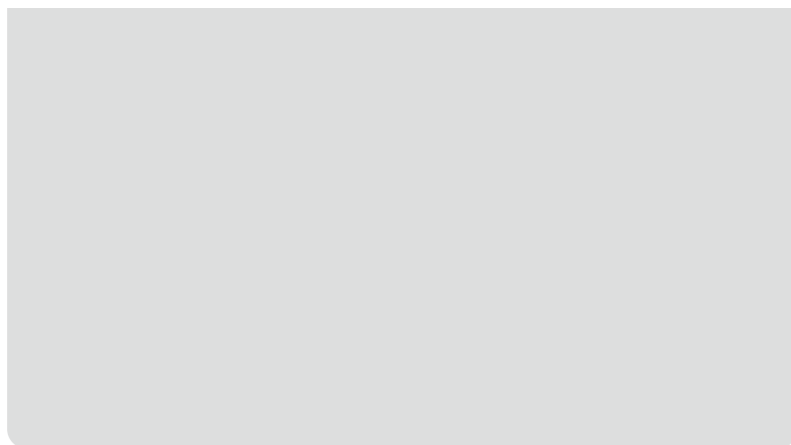
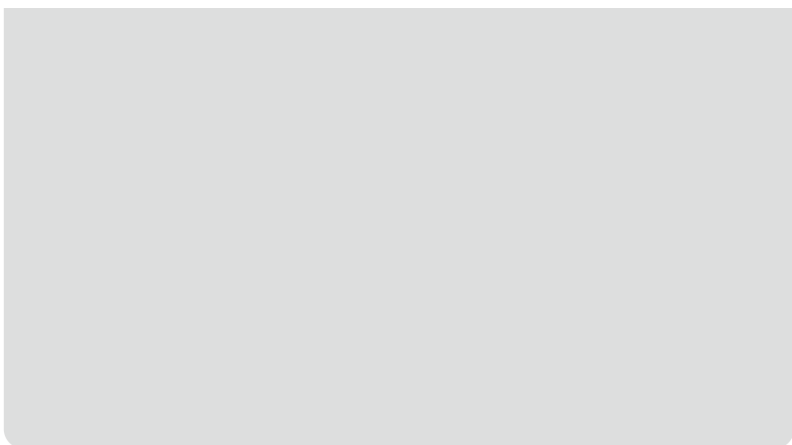
Écrivez-nous

**Elise TINCELIN**

Auvergne Rhône-Alpes  
Chargée de communication

[P+33 \(0\)7 62 70 36 08](tel:+330762703608)

Écrivez-nous



## Gilbert CHARTRAIN

Auvergne Rhône-Alpes  
Chargé de communication

[P+33 \(0\)6 67 34 55 73](tel:+33667345573)

[Écrivez-nous](#)